



**BRETAGNE**

# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Rennes, le mardi 6 octobre 2015.

## Lettre ouverte au Président de la Chambre Régionale d'Agriculture

### **Boycott des déclarations de flux 2014/2015 : mensonges et irresponsabilité du Président de la Chambre Régionale**

Monsieur le Président,

L'appel au boycott de la déclaration des flux 2014/2015 que vous encouragez nous paraît aller à l'encontre du sens des responsabilités qui doit être le vôtre.

En effet, comme vous le reconnaissez, cette déclaration des flux a été instaurée en compensation de la levée des ZES. L'arrêté Directive nitrates 5 qui s'en est suivi a validé le principe de plafonds de référence calés sur la déclaration 2013/2014 soient : 170 kg/ha en Côtes-d'Armor, 177 kg/ha en Finistère, 188 kg/ha en Ille-et-Vilaine, et 181 kg/ha en Morbihan.

En cas de dépassement de la valeur au niveau des zones de surveillance départementales et uniquement dans ce cas, une obligation de réduction des apports sera mise en place. Les modalités de réduction éventuelles que vous exposez dans votre courrier sont fausses puisqu'elles ne sont pas arrêtées à ce jour et qu'elles font l'objet d'un refus unanime de nos organisations.

Nous attendons les nouvelles propositions de Ministère et, dans l'attente, nous vous demandons d'éviter de semer toute forme de confusion auprès des agriculteurs et de vous en tenir à une information juste et validée.

Par ailleurs, la Confédération Paysanne Bretagne, réitère la position tenue en comité régional nitrates et qui consiste à dire que ce n'est pas à 1 km du haut d'un col qu'il faut relâcher son effort.

Les résultats encourageants vis à vis de la reconquête de la qualité de l'eau doivent nous inciter à maintenir la pression. Détourner l'attention des agriculteurs de cet objectif nous paraît une stratégie dangereuse pour la profession toute entière.

Le contentieux avec Bruxelles, l'attente des citoyens, l'exigence de résultats au regard des fonds publics injectés depuis tant d'années, sont autant de facteurs qui exigent que nous soyons irréprochables.

Le plafond d'apport total qui pourrait, le cas échéant, s'imposer à nous a un intérêt majeur : celui de s'attaquer aux excès d'azote minéral utilisé dans notre région et qui viennent concurrencer directement nos possibilités d'épandage en azote organique.

Enfin, l'argument que vous développez, lorsque vous affirmez que 10 unités d'azote en moins/ha, c'est 3% d'EBE en moins et 100 millions d'€ perdus pour le revenu des agriculteurs est faux.

Tout d'abord, rien ne dit que les agriculteurs auront à réduire leurs apports. Si tel devait être le cas, la Confédération Paysanne demande à ce que seules les exploitations responsables de ce dépassement soient pénalisées.

La grande majorité des exploitations est conforme aux seuils départementaux précédemment cités.

Enfin, établir un lien entre les apports d'engrais minéral et l'EBE relève d'une manipulation mathématique intolérable. Les exploitations des réseaux agriculture durable et bio sont bien là pour le prouver. Avec un niveau d'azote très inférieur à la norme, le niveau d'EBE est au contraire supérieur à la moyenne.

**Dominique RAULO, porte-parole régional (06.76.91.63.28)**

**Jean-Marc THOMAS, secrétaire général (06.77.86.36.96)**